

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31490**

### Intitulé

MASTER : MASTER Archéologie, sciences pour l'archéologie (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université, Ecole des Hautes Etudes et Sciences Sociales (EHESS), Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, Université de Bourgogne - Dijon, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Nantes, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Strasbourg, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Lumière - Lyon 2, Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université de Rennes 1, Université de Rennes 2, Le Mans université	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Directeur de l'établissement

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

126 Histoire, 342 Développement et protection du patrimoine culturel

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Recueil et analyse de données obtenues à partir d'observations et de mesures sur les gisements archéologiques et en laboratoire
- Collecter et analyser des données archéologiques, y compris les sources textuelles et épigraphiques ainsi que les documents d'archives ;
- Analyse des vestiges de l'occupation humaine dans leur matérialité, leur environnement et leurs relations spatiales
- Identification et classement des données obtenues
- Participation au montage et à la gestion des opérations de terrain (chantiers de fouille)
- Analyse et interprétation des résultats dans une perspective d'explication théorique
- Participation à la définition des thèmes d'études ou de recherches en archéologie pré- et protohistorique et historique
- Participation à la conservation des collections et des données issues des fouilles en vue de leur étude
- Construction de la méthodologie et délimitation d'un champ d'exploration
  - Gérer des projets en lien avec les principales problématiques de l'archéologie historique et préhistorique
- Choisir et adapter des méthodes spécifiques à un chantier archéologique
- Utiliser les techniques de fouille, d'enregistrement, de relevé, des protocoles en fonction des situations rencontrées
- Maîtriser les apports des sciences sociales et humaines, de leurs méthodes d'analyse et d'interprétation
- Maîtriser les aspects techniques, les méthodes d'investigation relevant de diverses sciences exactes (chimie, physique...)
- Mettre en œuvre une démarche de prospection, d'évaluation du potentiel archéologique et de diagnostic
- Développer et exploiter des bases de données, manipuler des outils statistiques, la PAO, la DAO et des systèmes d'information géographique (SIG)
- Utiliser différentes ressources documentaires, notamment celles liées aux nouvelles technologies de l'information
- Etudier un site archéologique enfoui ou des vestiges bâtis conservés en élévation, en utilisant les outils adéquats
- Produire un inventaire de données archéologiques en ordonnant la documentation
- Analyser les données recueillies en fouille en tenant compte des connaissances actualisées en archéologie préhistoriques, protohistorique, antique, médiéval, et moderne à l'échelle française et européenne
- Rédiger des rapports de fouille ou des rapports scientifiques mettant en œuvre les normes en vigueur
- Etudier et valoriser l'occupation du sol comme composante des paysages
  - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
  - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Chaque mention peut être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accrédités.

#### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- O : Administration publique
- Agent des services de l'archéologie (ingénieur, conservateur)
- Agent à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP)
- Assistant ingénieur, ingénieur d'étude, en archéologie de terrain, en techniques archéométriques, en techniques de l'archéozoologie)
- Agent des collectivités territoriales (chargé d'opérations, régisseur, assistant régisseur de collections archéologiques ...)
- Guide
- animateur
- Gestionnaire de collections
- Régisseur d'expositions
- Chargé de développement culturel

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

#### Modalités d'accès à cette certification

##### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

##### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31490 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention</li> <li>- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31490 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale</li> <li>- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines</li> <li>- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines</li> <li>- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux</li> <li>- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation</li> </ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31490 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation</li> <li>- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31490 - Appui à la transformation en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles</li> <li>- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe</li> <li>- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif</li> <li>- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité</li> <li>- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>

En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- École des hautes études en sciences sociales , arrêté du : 28/07/2016
- Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, arrêté du : 27/05/2016
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
- Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université de Perpignan Via Domitia, arrêté du : 06/11/2017
- Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
- Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
- Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
- Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 22/03/2016
- Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017
- Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 23/03/2018
- Université Rennes 1, arrêté du : 23/06/2017
- Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017
- Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Autres sources d'information :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Aix-Marseille Université](#)

[Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Nantes](#)

[Université de Perpignan Via Domitia](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université Jean-Jaures - Toulouse 2](#)

[Université Lumière - Lyon 2](#)

[Université Panthéon Sorbonne - Paris 1](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

[Université Rennes 1](#)

[Université Rennes 2](#)

[École des hautes études en sciences sociales](#)

[Le Mans Université](#)

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**